

**Compte-rendu de**  
**L'assemblée des conseillers de la fondation du lycée franco-japonais**  
**Séance du 02 février 2009 à Fujimi**

**1- Ordre du jour**

- (1) Ouverture de la session
- (2) Désignation du Président de séance
- (3) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- (4) Présentation du projet de budget 1<sup>er</sup> avril 2009 – 31 mars 2010
- (5) Renouvellement des instances pour la deuxième mandature (1<sup>er</sup> janvier 2010 – 31 décembre 2013)
- (6) Fermeture de la session

**2- Déroulement des délibérations**

- (1) Ouverture de la session : Après avoir vérifié les pouvoirs confiés par les conseillers absents et constaté que le quorum est atteint, la directrice générale ouvre la séance.
- (2) Président de séance : **Monsieur Maizières, conseiller culturel adjoint, est nommé président de séance à l'unanimité.**
- (3) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion : Mesdames Le Maud et Lancial (représentantes des personnels) indiquent qu'une omission figure dans le compte-rendu dans la partie relative au budget. En effet, le conseiller culturel avait accepté que le versement d'une prime de transport pour les personnels enseignants soit étudié.

**Le compte-rendu modifié (joint en annexe, modifications en rouge) est adopté à l'unanimité.**

- (4) Présentation du projet de budget : Le secrétaire général présente le projet de budget en indiquant qu'il repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 14 octobre 2008. Il rappelle ces grandes orientations :
  - a. Majoration des droits de scolarité de 8% pour 2 raisons. Comme annoncé il y a deux ans, le financement du projet immobilier nécessite une hausse de 15% des droits de scolarité. Cette hausse est prévue en trois temps. La hausse de 5% qui interviendra le 1<sup>er</sup> septembre 2009 constitue le deuxième volet de ce plan. A cette première augmentation s'ajoute une hausse complémentaire de 3%. Elle vise à couvrir, partiellement, la remontée de 6% des droits de scolarité vers l'Aefe en vue de financer les pensions civiles des personnels détachés et de constituer un fonds de mutualisation pour l'immobilier. Cette mesure de remontée de 6% des droits d'écolage prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009, l'impact sur le prochain budget sera de 4.2% (septembre – mars). La hausse de 3% ne couvre donc pas l'intégralité de la dépense. Le solde est financé par des économies.
  - b. Majoration des droits de 1<sup>ère</sup> inscription et création d'un droit d'inscription annuel de 15000 yens par élève. Ces hausses, représentant un gain potentiel compris entre 1.5 et 1.8% du montant des droits de scolarité, visent à assurer le financement de la croissance mécanique de la masse salariale du fait du développement des carrières.
  - c. Effectifs prévus en septembre 2009 de 1120 élèves. Ce chiffre, après accord de l'Aefe, a été revu à la baisse en raison de la crise économique mondiale. L'effectif retenu se limite

à 1100 élèves soit une perte théorique en recettes par rapport aux estimations initiales d'environ 15 millions de yens.

d. Des dépenses stables ou en baisse.

Le secrétaire général indique que le budget présenté respecte les grandes orientations adoptées en octobre 2008 et se fixe comme priorité le financement du projet immobilier malgré un contexte économique défavorable. Il précise que les effets des fluctuations de change ne sont pas neutres.

Le secrétaire général présente d'abord rapidement les services spéciaux qui doivent être autofinancés. Les restaurants scolaires génèrent de légers excédents. Ceux-ci sont provisionnés pour financer les travaux éventuels liés à la restauration scolaire sur le futur site. En outre, et quel que soit l'avenir du projet immobilier, les restaurants scolaires doivent d'ici 2 ans pouvoir disposer de 20 à 30 millions de yens pour remplacer les matériels des cuisines. Le service spécial du centre d'examens présente toujours un déficit malgré les hausses antérieures de tarifs. L'Aefe a versé en 2008 une subvention de 19 500 euros pour les examens. Avec la nouvelle hausse de tarifs annoncée, l'équilibre de ce service devrait être assuré en 2010 du fait notamment des décisions prises par le représentant de l'Aefe en Asie et les chefs d'établissement en matière d'organisation des jurys. Sur l'exercice considéré, l'effet change est très favorable, réduisant le déficit par rapport aux années antérieures. Enfin, le service spécial des voyages scolaires respecte les conditions tarifaires de la charte des voyages (aucun voyage à un coût supérieur à 50 000 yens par élèves).

Le secrétaire général présente ensuite le service général. Il indique que le projet de budget ne prévoit que deux mesures nouvelles, à savoir la remontée de 6% des droits de scolarité et la demande du conseil d'administration de provisionner 5% des recettes de scolarité en vue du financement du projet immobilier. Ces deux mesures nouvelles représentent environ 100 millions de yens. Par ailleurs, seules deux lignes budgétaires sont en augmentation, les salaires des résidents et les exonérations. En ce qui concerne les résidents, la croissance des charges s'explique par le fait que les résidentialisations de l'an passé portent désormais sur une année pleine. L'effet change amortit la hausse qui, de ce fait, est limitée à 15 millions. Pour ce qui est des exonérations, elles s'expliquent par l'augmentation des tarifs qui implique une croissance automatique des exonérations accordées dans le cadre du plan de contribution (+12 millions). Conformément à la demande du conseil d'administration, toutes les autres dépenses sont en baisse. Les économies réalisées portent sur un ensemble de 60 millions.

Le budget vise à financer le projet immobilier et de nombreuses dépenses liées à celui-ci apparaissent désormais (tableau joint). Pour financer ces dépenses immobilières tout en respectant la demande de réduction des dépenses, le projet de budget prévoit de nombreuses économies aussi bien sur la masse salariale que sur les dépenses courantes. Le secrétaire général explique les mesures prises en matière salariale et précise qu'un certain nombre de ces décisions n'ont pas d'effet immédiat sur la masse salariale puisqu'elles s'appliqueront seulement aux nouveaux personnels recrutés. Les gains se limitent donc à 6.5 millions sur le budget présenté. Les autres mesures d'économies sont liées à la renégociation de contrats, à l'annulation des investissements et des travaux de maintenance de « confort », inutiles dans la mesure où un projet immobilier est à l'étude. Enfin, certaines économies sont liées à un effet change particulièrement positif.

En conclusion, le secrétaire général indique que deux lectures peuvent être faites du projet de budget. Une, optimiste, pourrait souligner que pour la première fois le projet de budget prévoit des excédents ainsi que des dépenses immobilières (de 324 millions) supérieures aux besoins de financement estimé en 2007 (300 millions). L'autre, plus pessimiste, rappellerait que les

dépenses immobilières englobent une aide de l'Etat de 86 millions de yens qui n'a pas vocation à se poursuivre au-delà de 2010. En outre, les besoins de financement estimés en 2007 semblent désormais bien en-deçà des besoins réels. Il convient également d'avoir à l'esprit que les excédents prévisionnels s'expliquent principalement par un effet change favorable. Dans ces conditions, afin de financer le projet immobilier, il est vraisemblable qu'un effort supplémentaire sera demandé à toutes les composantes de la communauté scolaire (parents, entreprises et personnels).

De nombreux conseillers demandent des explications complémentaires sur le projet immobilier (accroissement du coût, financement).

Le secrétaire général explique que deux phénomènes sont à l'origine de l'accroissement du coût. D'abord, le différentiel entre le prix de vente de Fujimi et celui d'achat de Takenogawa s'est creusé avec la crise immobilière du fait de la disparition de « l'effet bulle » cumulé à un facteur risque du fait de la vente de Fujimi en site occupé. Ensuite, suite aux études réalisées sur le site de Takenogawa, il apparaît que d'importantes remises aux normes sismiques s'avèrent nécessaires. Le montant de l'emprunt s'est donc creusé de près de deux milliards de yens. En matière de financement, le secrétaire général indique que sur la base d'un emprunt de 5.7 milliards de yen, d'un taux d'intérêt d'1.5% et d'une durée d'emprunt de 30 ans, le financement dans le cadre actuel est assuré. Cependant, les discussions récentes avec les banques mettent en évidence que, si les deux premiers aspects de l'emprunt ne posent pas de difficulté, il est inconcevable d'emprunter à 30 ans. Il faut donc trouver des solutions alternatives.

Mesdames Le Maut et Lancial (représentant les personnels) indiquent qu'il est abusif de déclarer que les mesures d'économie sont sans conséquence sur la qualité de l'enseignement. Ainsi, la transformation du poste d'enseignant d'informatique en technicien informatique s'est traduite par la suppression des cours. La directrice générale répond que l'enseignement des TICE se déroule dans le cadre des matières conformément aux programmes et que du soutien est organisé pour les élèves qui en ont besoin.

Monsieur Roussel (représentant AF-FCPE) indique qu'il votera contre le budget. Il indique que ce vote est une position de principe contre les augmentations de tarifs et les choix politiques opérés au niveau national en matière d'enseignement français à l'étranger et non un vote contre le projet immobilier et la direction de l'établissement.

Aux termes des discussions, **les conseillers émettent un avis favorable sur le projet de budget (19 voix pour, 3 abstentions et 2 contre).**

(5) Renouvellement des instances pour la deuxième mandature (1<sup>er</sup> janvier 2010 – 31 décembre 2013)

Le secrétaire général indique que les statuts prévoient un mandat de 4 ans pour les administrateurs et les conseillers. Les mandats prennent donc fin au 31 décembre 2009. Les statuts prévoient que sur les 25 membres de l'assemblée des conseillers, 7 sont élus par elle-même et 18 par le conseil d'administration. Le secrétaire général précise que les 7 conseillers élus par l'assemblée doivent tous être des employés de l'établissement. : 4 de ses personnels représentent la direction et siègent au titre de représentants de l'Aefe et 3 représentent les personnels. Les 4 représentants de l'administration sont la directrice générale, le directeur adjoint de Ryuhoku, le directeur de Fujimi et le secrétaire général. Il propose que, comme par le passé, les trois autres représentants soient élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour lors d'un scrutin organisé en octobre 2009.

Madame Le Maut (représentante des personnels) indique que la représentativité des instances de la fondation –avec seulement 3 représentants à l'assemblée des conseillers et 1 au conseil d'administration– ne reconnaît pas le rôle des enseignants. Madame Soulas (représentante APE-FAPEE) indique qu'il en est de même « des familles qui sont pourtant les payeurs ».

Le secrétaire général rappelle que l'Etat est propriétaire du site de Fujimi. Lors du changement de statut, afin que la fondation puisse bénéficier d'un loyer symbolique (150 euros par an) et non du prix du marché, le Ministère des Finances a exigé que l'Etat bénéficie du droit de blocage dans les instances. Ce seuil est fixé par la réglementation locale à 66% des droits de vote (seuil nécessaire pour modifier les statuts et dissoudre la fondation). C'est pourquoi, aussi bien au conseil d'administration qu'à l'assemblée des conseillers, l'Etat détient les 2/3 des sièges. Il indique également que dans de nombreux établissements conventionnés, les personnels ne sont pas représentés au sein du comité de gestion et que l'Aefe recommande cette solution. Il conclut en précisant que les auditeurs ont une double fonction : auditer les comptes et rendre compte de l'activité des administrateurs qui doivent œuvrer dans l'intérêt de l'établissement. Il peut parfois être assez difficile d'associer défense des intérêts de l'établissement et des personnels.

**L'assemblée élit à l'unanimité les 4 représentants de l'administration et le mode de désignation des trois représentants des personnels.**

(6) L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la session à 19 heures 55.

Pour le président de séance,  
le secrétaire général  
Laurent Signoles

## PROJET DE BUDGET : DEPENSES RELATIVES AU PROJET IMMOBILIER ET MODES DE FINANCEMENT

| Etablissement support | Nature de la dépense                                                                                                                                               | Montant                                                             | Mode de financement                                                                                                                                                     |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Takinogawa            | Acquisition terrain, bâtiment, travaux<br>Dépenses de fonctionnement (viabilisation et assurance)<br>dont intérêts courus non échus au 31/03/2010 : 6 400 000 yens | ¥3,200,000,000<br>¥9,550,000                                        | Emprunt<br>Recettes de fonctionnement                                                                                                                                   |
| Fondation             | Frais d'avocat<br>Annonces (publicité appel d'offre)<br>Maîtrise d'œuvre projet immobilier<br>Provisions projet immobilier<br>Provisions projet immobilier         | ¥20,000,000<br>¥200,000<br>¥135,000,000<br>¥163,300,000<br>¥600,000 | Reprise sur provisions<br>Recettes de fonctionnement<br>Reprise sur provisions plan de contribution<br>Recette plan de contribution 2009<br>Excédents de fonctionnement |
| Fujimi                | Provisions projet immobilier<br>Provisions projet immobilier<br>Provisions projet immobilier<br>Provisions projet immobilier                                       | ¥86,000,000<br>¥29,724,085<br>¥1,200,325<br>¥6,786,599              | Annulation facture des résidents Aefe<br>Droits de scolarité<br>Excédents restaurant scolaire<br>Excédents de fonctionnement                                            |
| Ryuhoku               | Provisions projet immobilier<br>Provisions projet immobilier<br>Provisions projet immobilier                                                                       | ¥22,584,155<br>¥3,755,026<br>¥700,000                               | Droits de scolarité<br>Excédents restaurant scolaire<br>Excédents de fonctionnement                                                                                     |
|                       | Total                                                                                                                                                              | ¥3,679,400,190                                                      |                                                                                                                                                                         |
|                       | Total hors emprunt                                                                                                                                                 | ¥479,400,190                                                        |                                                                                                                                                                         |
|                       | Total hors emprunt et reprises sur provisions<br>soit au taux du budget (0,0079)                                                                                   | ¥324,400,190<br>2,562,761.50 €                                      |                                                                                                                                                                         |